227. La classification des articles énumérés dans le tableau Classificasuivant est la même que celle qui a été adoptée dans cet ouvrage importal'année dernière. On trouvera à la fin de ce livre une copie tions et des du tarif actuellement en force, tel que revisé durant la session tions. du parlement (1890), ainsi qu'un index avec des nombres se référant au tableau suivant, de sorte que l'ordre dans lequel un article est placé, peut être trouvé immédiatement.

CLASSIFICATION DES ARTICLES IMPORTÉS ET EXPORTÉS.

,
Classe I.—Productions artistiques et de mécanique.
Ordre 1. Livres. Ordre 7. Instruments de chirurgie.
" 2. Instruments de musique. " 8. Armes, munitions, etc.
" 3. Estampes, peintures, etc. " 9. Machines, outils et instruments.
" 4. Sculptures, dessins, etc. " 10. Voitures, harnais, etc.
" 5. Attirails pour la chasse, la pêche " 11. Navires, bateaux, etc.
et les jeux. " 12. Matériaux de construction.
" 6. Montres, instruments de phy- " 13. Ameublement.
sique, etc. " 14. Préparations chimiques.
CLASSE II.—TISSUS ET VÊTEMENTS.
Ordre 15. Laine et articles en laine. Ordre 18. Vêtements.
" 16. Soie et articles en soie. " 19. Matières fibreuses manufactu-
" 17. Coton et lin, arficles en. rées.
CLASSE III.—ALIMENTS, BOISSONS, ETC.
Ordre 20. Aliments (règne animal). Ordre 22. Boissons et stimulants.
" 21. Aliments (végétaux).
Classe IV.—Substances animales et végétales.
Ordre 23. Substances animales. Ordre 25. Huiles.
" 24 " végétales.
CLASSE V.—MINÉRAUX ET MÉTAUX.
Ordre 26. Houille, pierre, argile, poterie, percelaine et verrerie.
" 27. Or, argent et pierres précieuses.
" 28. Métaux, autres que l'or et l'argent.
CLASSE VI.—ANIMAUX VIVANTS ET PLANTES.

CLASSE VII.—DIVERS.

Ordre 30. Plantes et arbres.

Ordre 33. Exemptions spéciales.

Ordre 29. Animaux et oiseaux.

32. Articles non définis.

Ordre 31. Divers.